RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 07629
Numéro SIREN : 442 395 448
Nom ou dénomination : Direct Energie

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2018 sous le numéro de dépôt 43143

1808561101

DATE DEPOT :	2018-04-27
NUMERO DE DEPOT :	2018R043143
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	Direct Energie
ADRESSE :	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2018/03/14
TYPE D'ACTE :	DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

DP du 14/03/18 - ES

2006807629
Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le : 27 AVR. 2018
Sous le N° : 43143

DIRECT ENERGIE
Société anonyme au capital de 4 483 247,90€ euros
Siège social : 2 bis rue Louis Armand, 75015 Paris
RCS PARIS 442 395 448
(la « **Société** »)

DECISION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL EN DATE DU 14 MARS 2018 AGISSANT SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE EN DATE DU 14 MARS 2018

Monsieur Xavier Caïtucoli, Président Directeur Général de la Société, a pris les décisions suivantes le 14 mars 2018, conformément à la délégation de pouvoirs confiée par les Conseil d'administration de la Société en date du 14 mars 2018.

I. Constatation de l'exercice d'options de souscription d'actions

Après avoir rappelé :

- Que par décision du 20 décembre 2012, le Conseil d'administration de la Société, usant de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du même jour, a procédé à l'attribution de 511 000 options de souscription d'actions de la Société, chaque option donnant droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société émise au prix d'exercice de 4,77 euros chacune, à concurrence de 0,10 euro de valeur nominale et de 4,67 euros de prime d'émission (les « **Options OSA 1** ») ;

- Que par décision du 16 juillet 2014, le Conseil d'administration de la Société, usant de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 20 décembre 2012, a procédé à l'attribution de 425 000 options de souscription d'actions de la Société, chaque option donnant droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société émise au prix d'exercice de 9 euros chacune, à concurrence de 0,10 euro de valeur nominale et de 8,90 euros de prime d'émission (les « **Options OSA 2** ») ;

- Que par décision du 14 décembre 2015, le Conseil d'administration de la Société, usant de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2015, a procédé à l'attribution de 312 500 options de souscription d'actions de la Société, chaque option donnant droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société émise au prix d'exercice de 19 euros chacune, à concurrence de 0,10 euro de valeur nominale et de 18,90 euros de prime d'émission (les « **Options OSA 6** ») ;

- Que par décision du 13 décembre 2016, le Conseil d'administration de la Société, usant de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 09 juin 2016, a procédé à l'attribution de 360.000 options de souscription d'actions de la Société, chaque option donnant droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société émise au prix d'exercice de 34 euros chacune, à concurrence de 0,10 euro de valeur nominale et de 18,90 euros de prime d'émission (les « **Options OSA 7** ») ;

Et :

- Que conformément auxdites autorisations et aux règlements des plans d'options arrêtés par le Conseil d'administration de la Société, chaque bénéficiaire acquière la faculté d'exercer un tiers des options de souscription qui lui ont été attribuées, sous réserve du respect des conditions des règlements des plans d'options, à chaque terme d'une période d'une année suivant leur date d'attribution respective (les « **Options Vestées** ») ;

- Qu'initialement la période d'exercice des Options Vestées ne pouvaient intervenir pour chaque bénéficiaire, sauf cas exceptionnel, (i) avant l'expiration d'un délai de quatre (4) ans et (ii) après l'expiration d'un délai de sept (7) ans, à compter de l'attribution des options ;

- Que par décisions du 27 juin et du 28 septembre 2016, le Conseil d'administration de la Société a modifié les règlements des plans d'attribution des Options OSA 1, Options OSA 2, et Options OSA 6 en autorisant l'exercice des Options Vestées (s'agissant des Options OSA 1, Options OSA 2, et Options OSA 6) à compter du 9 novembre 2016 et pour une période courant jusqu'à l'expiration d'un délai de sept (7) ans à compter de leur date d'attribution respective.

Le Président rappelle par ailleurs :

- Que par décision du 18 juillet 2008, le Conseil d'administration de la Société, usant de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2008, a procédé à l'attribution de 175 000 options de souscription d'actions de la Société, chaque option donnant droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société émise au prix d'exercice de 26,76 euros chacune (les « **Options Poweo 2008** ») ;

- Que suite à une augmentation de capital en date du 4 août 2009, les Options Poweo 2008 ont été ajustées au prix d'exercice de 26,50 euros chacune et leur nombre multiplié par un coefficient de 1,01 ;

- Qu'initialement l'attribution desdites options devenait définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de quatre (4) années à compter de la date d'attribution, sous réserve du respect des conditions du règlement du plan d'options arrêté par le Conseil d'administration de la Société ;

- Que suite à un changement de contrôle en date du 24 août 2009 et conformément au règlement du plan, les bénéficiaires, salariés de la Société à la date du changement de contrôle, ont bénéficié d'une acquisition anticipée de l'ensemble de leurs options ;

- Que la levée des options définitivement acquises pourra intervenir, sauf cas exceptionnel, à compter du 19 juillet 2012 et jusqu'au 17 juillet 2018.

Le Président précise enfin :

- Que par décision du 14 mars 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de déléguer au président du Conseil d'administration sa compétence pour constater les actions de la Société émises en exercice d'options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'administration et (ii) procéder aux modifications statutaires et formalités consécutives.

Le Président :

Constate qu'à leur date d'exercice respective, chaque bénéficiaire des options décrites ci-dessus remplissait les conditions d'attribution arrêtées par le Conseil d'administration de la Société,

Constate que l'exercice desdites options de souscription d'actions par les bénéficiaires ont donné droit à la souscription de 84 594 actions nouvelles dans les proportions suivantes, dont le détail des levées figure en Annexe I :

- 11 S97 actions nouvelles en exercice d'Options OSA 1 ;
- 42 027 actions nouvelles en exercice d'Options O5A 2 ;
- 24 966 actions nouvelles en exercice d'Options OSA 6
- 5 499 actions nouvelles en exercice d'Options OSA 7 ; et
- 505 actions nouvelles en exercice d'Options Poweo 2008.

Prend acte que chacun des bénéficiaires (i) a dûment rempli le bulletin de souscription concernant la souscription des actions résultant de l'exercice de ses options de souscription d'actions et (ii) s'est acquitté du prix de souscription des actions nouvellement émises consécutivement à l'exercice desdites options de souscription d'actions.

Prend acte que les actionnaires de la Société ont expressément renoncé, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société qui pourront être émises au titre de l'exercice desdites options de souscription d'actions.

Et en conséquence constate la création de 82 094 actions nouvelles, d'un dixième (0,10) d'euro de valeur nominale chacune, ainsi que la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'un montant de 8 459,40 euros, lequel est porté de 4 514 788,S0 euros à 4 523 247,90 euros.

II. Annulation de 400 000 actions auto détenues

Le Président rappelle que le Conseil d'administration en date du 14 mars 2018 de la Société, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte qui est tenue le 30 mai 2017, a décidé de réduire le capital d'une somme de 40 000 euros, pour le ramener de 4 S23 247,90 euros à 4 483 247,90 euros, par voie d'annulation des 400 000 actions auto-détenues par la Société à la suite du rachat de ces achats sur le marché dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société.

Et en conséquence, le Président, après avoir constaté que le capital social est réduit de 40 000 euros, pour être ramené de constate l'annulation de quatre-cent mille (400 000) actions, d'un dixième (0,10) d'euro de valeur nominale chacune, ainsi que la réduction définitive du capital social d'un montant de quarante mille (40 000) euros, lequel est porté de 4 523 247,90 euros à 4 483 247,90 euros, par voie d'annulation de 400 000 actions d'une valeur nominale de 0,1 euro chacune et, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil, décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts, relatif au capital social :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de quatre millians quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix centimes (4 483 247,90€). Il est divisé en quarante-quatre millions huit cent trente-deux mille quatre cent soixonte-dix-neuf (44 832 479) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'eura (0,10€) chacune. »

III. Pouvoirs pour formalités

Le Président Directeur Général donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités nécessaires.

Paris, le 14 mars 2018,

Monsieur Xavier Caïtucoli
Président Directeur Général

Annexe I – Détails des souscriptions des Plans Poweo 2008, PDE OSA 1, DE OSA 2, DE OSA 6 et DE OSA 7

LIBELLE_PLAN	TITULAIRE	DATE_DE_LEVEE	VOLUME	STRIKE
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR CONTIE FREDERIC	08/11/2017	1250	9,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR CONTIE FREDERIC	09/11/2017	1250	9,00
PLAN DE SO POWEO DU 20/12/2012 - OSA 1	MR BOURDON ANTOINE	09/11/2017	9000	4,77
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR CONTIE FREDERIC	10/11/2017	1250	9,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR CONTIE FREDERIC	13/11/2017	1250	9,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR LEVY FREBAULT VICTOR	16/11/2017	3334	9,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MLLE JAMIN CAROLINE	20/11/2017	7500	9,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MLLE CHARLERY SOPHIE	18/12/2017	1667	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR LAURENT BENOIT	19/12/2017	2900	9,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 13/12/2016 - OSA 7	MME FOURNIER AUDE	19/12/2017	250	34,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MR BERTRAN MARTIN	21/12/2017	2500	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MME GUILLAUME LINDA	22/12/2017	5000	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MME VASQUEZ KARINE	28/12/2017	1666	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 13/12/2016 - OSA 7	MME VASQUEZ KARINE	28/12/2017	1666	34,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MR ROCHARD MATHIEU	04/01/2018	1667	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR BELLOIR CEDRIC	05/01/2018	10000	9,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 13/12/2016 - OSA 7	MME FOURNIER AUDE	08/01/2018	250	34,00
PLAN DE SO POWEO DU 20/12/2012 - OSA 1	MME DE PROTOPOPOFF ALEXANDRA	08/01/2018	2597	4,77
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR BEHAR MATHIEU	16/01/2018	3334	9,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MR BEHAR MATHIEU	16/01/2018	3333	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 13/12/2016 - OSA 7	MR BEHAR MATHIEU	16/01/2018	3333	34,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR VOIRIN CYRIL	16/01/2018	3750	9,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MR LEVY FREBAULT VICTOR	18/01/2018	2500	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MME BALENCEU ARMELLE	22/01/2018	2500	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MR DUBOIS JEAN BAPTISTE	08/02/2018	3333	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MR SALMON MATTHIEU	16/02/2018	300	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MR SALMON MATTHIEU	16/02/2018	200	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 14/12/2015 - OSA 6	MR SALMON MATTHIEU	20/02/2018	300	19,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR POULOUIN YVES	20/02/2018	1834	9,00
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MME AUXENFANTS MAUD	21/02/2018	1875	9,00
POWEO 2008	MR CYRIL PERROY	16/01/2018	505	26,50
PLAN DE SO DIRECT ENERGIE DU 16/07/2014 - OSA 2	MR FREDERIC CONTIE	30/10/2017	2 500	9,00